

Paul Antier: un vote vite regretté



Photos: DR

Paul Antier est un homme politique français. Il est le cinquième fils de Joseph Antier, lui-même avocat, député et sénateur de ce même département sous la Troisième République française. Il a été député de la Haute-Loire et ministre sous la IVe République.

En 1940, Paul Antier est le premier parlementaire à rejoindre le général de Gaulle. Son départ de France, son activité dans la Résistance lui valent d'être, en 1941, déchu de la nationalité française, puis de son mandat, et finalement condamné à mort par contumace. Le comité français de Libération nationale le charge, en 1942 et 1943, de plusieurs missions en Extrême-Orient, en Australie et en Amérique. À partir de novembre 1943, il siège à l'Assemblée consultative d'Alger ; il s'y montre soucieux d'assurer le contrôle du Parlement et du peuple sur les actes du Comité français de Libération nationale (le gouvernement français), proposant la création d'une Commission de l'intérieur, demandant que le programme gouvernemental soit soumis le plus rapidement possible à l'approbation populaire, réclamant l'organisation d'élections dans les départements libérés depuis plus de six mois, se prononçant en faveur du vote des femmes dès la première consultation électorale. Président de la Commission de la France d'outre-mer, il dépose en cette qualité plusieurs propositions de résolution.

Bien qu'ayant voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, le 10 juillet 1940, Paul Antier, après la Libération, est considéré, par décision du Jury d'honneur en date du 27 septembre 1945, comme relevé ipso facto de son inéligibilité, du fait de son appartenance à l'Assemblée consultative. Il est réélu maire de Laussonne, sans avoir fait acte de candidature. Il est également élu le 21 octobre 1945, représentant de la Haute-Loire et va siéger à la première Assemblée nationale constituante.

